

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

Vaud

08 octobre 2019 06:16; Act: 08.10.2019 06:16

Un syndic Vert freine la pose de panneaux solaires

par Francesco Brienza - Un élu local n'applique pas la procédure légale facilitée censée favoriser l'énergie photovoltaïque. Même l'État semble démuni.



Le syndic de Bassins (VD) a fait campagne sur le thème de l'énergie solaire. (Photo: dr)

on off i 'ncourager la transition vers l'énergie solaire.» C'est ce slogan qui a accompagné l'élection du Vert Didier Lohri au Grand conseil vaudois. Sauf que celui qui est aussi syndic de Bassins (VD) rechigne à l'appliquer dans sa propre commune.

Signalez-la-nous!

Depuis le mois de mars 2019, Olivier Ramel souhaite poser des panneaux solaires sur son toit. «J'ai rempli un formulaire d'annonce en bonne et due forme, raconte l'électricien, également conseiller général dans le village. Depuis, on me met des bâtons dans les roues.» La commune a par exemple mis le dossier à l'enquête et facture aujourd'hui des émoluments. Sauf que la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) l'exclut: l'annonce à la commune suffit. L'idée est de favoriser la transition énergétique. L'État a tenté de le faire entendre au syndic. La conseillère d'État Jacqueline de Quattro lui a même rappelé les règles dans un courrier. Mais Olivier Ramel attend toujours son formulaire contresigné par les autorités locales. «C'est quand même un comble pour un élu qui se dit Vert», tempête-t-il.

Didier Lohri a une toute autre lecture du dossier. Il souligne des contradictions dans les textes légaux (lire ci-contre). «Je suis évidemment pour les énergies renouvelables, mais je quitte mon rôle de Vert pour celui d'élu qui doit appliquer les règles», explique-t-il. Au niveau local, il n'est d'ailleurs pas élu sous l'étiquette Verte et n'est pas membre du parti. En tant que député, il siège toutefois avec les écologistes et il a d'ailleurs déposé un postulat en 2018 pour clarifier les rôles dans les procédures de pose de panneaux solaires. Il attend toujours une réponse. «La mise à l'enquête est une précaution que nous prenons, qui garantit une égalité de traitement, reprend-il. Elle est prévue dans la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. D'ailleurs, personne ne s'est jamais opposé aux panneaux de M. Ramel. Il se bat pour faire sauter une facture. Moi je me bats pour un principe.»

Plus de sujets

loading ...

260 Commentaires

Cacophonie juridique

Le droit fédéral veut éviter les mises à l'enquête mais il charge les communes de vérifier la conformité des projets d'installations solaires. Selon Didier Lohri, des précédents envoient des signaux contradictoires. En 2018, la justice vaudoise a débouté des voisins qui se plaignaient de ne pas avoir été consultés avant la pose de panneaux solaires à côté de chez eux. Mais en 2015, la justice grisonne a reproché à une commune de ne pas avoir suffisamment contrôlé les reflets de panneaux qui incommodaient des voisins directs. L'association Swissolar recommande pour sa part d'informer dans tous les cas les voisins avant de poser des panneaux solaires. «C'est précisément à cela que sert une mise à l'enquête, insiste Didier Lohri. Si on empêche les communes de les faire, alors qu'on ne leur demande pas de contrôler la conformité des projets!»

Vers un apaisement

Le canton est formel: le système appliqué par Bassins est contraire à la LAT. «Et il ne répond pas à l'esprit de la transition énergétique, souhaitée par 73,5% des Vaudois, ajoute Denis Rychner, porte-parole de la Direction générale de l'environnement. Une rencontre avec la commune est prévue prochainement pour trouver une issue à cette situation. Nous avons bon espoir qu'elle débouche sur une solution.» A l'avenir, une modification du formulaire vaudois d'annonce d'installations photovoltaïques pourrait intervenir. L'idée serait de donner la charge de l'information du voisinage aux propriétaires.

Les commentaires les plus populaires

530
22 ▶ **Jean Luc** le 08.10.2019 06:37 via

Fonctionnaire

Que ce soit pour des panneaux solaires ou des isolations, on n'arrête pas d'emmerder les proprios avec des normes et autres débilites administratives inutiles et coûteuses

489
46 ▶ **Albert le (presque) vert** le 08.10.2019 06:29 via

le vert est dans la pomme

c'est comme celui qui est pour un centre de réfugié mais pas dans ça commune.

427
29 ▶ **Welsch_bern** le 08.10.2019 06:29 via

faites ce que je dis et pas ce que je fais

dalida le chantait déjà paroles, paroles, paroles

Les derniers commentaires

1
0 ▶ **Bernard Gorgerat** le 09.10.2019 07:45 via

incroyable !

C'est le comble

1
0 ▶ **si jamais** le 09.10.2019 07:42

je résume l' article

Là j' en ai une! Qu'est-ce qui est est vert, qui monte et qui descend?

3
0 ▶ **Dann** le 09.10.2019 06:58 via

Caméléon..?

Au moins on est certains que ces adeptes à Mazzone ne recevront jamais le prix Nobel de quoi que ce soit.

5
7 ▶ **Majunga** le 08.10.2019 21:34

La vérité

Apparemment, beaucoup n'ont pas compris le VRAI problème ! Le syndic privilégie incontestablement les énergies renouvelables. Le citoyen refuse juste d'honorer une modique somme pour des émoluments administratifs. Connaissez-vous une administration publique qui ne facture pas ses prestations ???? Idem pour une consultation médicale. Même les appels à certaines sociétés sont facturés Fr. xx/min. Ouvrez les yeux bon Dieu !!! Ne critiquez pas sans savoir le VRAI fond de l'hitoire !

7
5 ▶ **TAGADA** le 08.10.2019 22:15

Apparemment Majunga n'a pas lu !

On lui demande un émolument pour une mise a lenquête qui n'a pas lieu d'être. Je connais pleins de sociétés qui tentent de facturer des prestations inutiles, une institution publique c'est nouveau pour moi. Vous payeriez une prestation inutile vous ? Donnez moi votre adresse, j'ai pleins de prestation a vous proposez !

4
1 ▶ **Majunga** le 08.10.2019 22:35

La vérité

Pas d'enquête pour ce genre d'installation solaire, mais une consultation publique, avec une procédure interne avec plusieurs intervenants. La prochaine fois que vous honorerez des émoluments dans un office, demandez vous pourquoi ? Le bons sens n'a plus sa place de nos jours malheureusement et la gratuité se fait extrêmement rare, ce qui est triste, je vous l'accorde !

0
3 ▶ **Tsoin Tsoin** le 08.10.2019 23:50 via

@TAGADA

Lisez au moins l'encart intitulé "Cacophonie juridique". Si le syndic avait accepté les panneaux solaires sans mise à l'enquête, les mêmes qui le critiquent ici, lui reprocheraient de

favoriser un habitant dans sa ligne idéologique sans se
préoccuper des éventuelles contestations de ses voisins.

0
2 → **avez-vous** le 08.10.2019 20:23

chers 20 minutes

Chers 20 minutes! Avez-vous trouvés mes culottes? Pas celles de hier mais celles d' aujourd'hui?

1
0 → **C'est moi** le 08.10.2019 22:41 via 

@avez-vous

Au travail Madame.

↓ Tous les 260 Commentaires